

Vol. 35, n° 1

Hommage (tribut) à Laurent Carrière

Entrée en matière

J'ai beaucoup hésité – et Frédérique Couette le sait fort bien – avant de collaborer à ce numéro spécial honorant, congratulant et remerciant ce cher Laurent Carrière pour sa contribution aux *Cahiers de propriété intellectuelle*, mais également à l'essor et au développement du champ juridique de la propriété intellectuelle, notamment en matière de marques de commerce. Je ne me sentais nullement à la hauteur de rédiger un article de fond de qualité, étant « détaché » de la propriété intellectuelle – bien que la suivant de loin – depuis ma retraite « active » au cours de l'année 2017-2018, et non pas de la retraite « officielle » en août 2009. Déjà !

Mais après insistance et disposant d'une liberté de rédaction, j'ai sauté sur l'occasion, car Laurent le Magnifique mérite plus qu'amplement que ses collègues, quel que soit leur statut au regard de la revue, lui rendent hommage. C'est plus que mérité.

Et tant pis, cher Laurent, si je ne suis pas à la hauteur de tes mérites ou si mes propos amicaux te font titiller ! Ce seront des épanchements rédigés de bon cœur et en toute amitié. Ton humour particulier et quelque peu caustique vaut bien le mien, n'est-ce pas ?

Allons-y ! Attaquons en toute camaraderie et mansuétude et soulignons la magnificence de ce cher Laurent Carrière, ne fût-il pas un Médicis contemporain, mais certes naguère !

La fondation de la revue et la présence du cabinet d'avocats ROBIC au conseil d'administration de la revue : de Jacques A. Léger à Laurent Carrière

Lorsque j'ai fondé, réservé le nom et incorporé *Les Cahiers de propriété intellectuelle* en 1987, de mémoire, après consultation de certaines personnes, j'ai d'abord invité à siéger au conseil d'administration certains administrateurs de la précédente *Revue canadienne de droit d'auteur*. En outre, il était impératif pour moi dans une seconde étape qu'en plus de personnes représentant des auteurs, des sociétés de gestion collective de droit d'auteur et d'universitaires, soient aussi présents au conseil d'administration des cabinets d'avocats montréalais d'importance.

En effet, pour « survivre » et se développer, la revue reposait sur des bénévoles et des volontaires qui l'alimentaient, mais elle aurait certainement besoin à la longue du support matériel et intellectuel de praticiens en propriété intellectuelle – droit d'auteur et brevets principalement à l'époque.

Avec Ogilvy Renault, McCarthy Tétrault et Martineau Walker (DuMoulin), entités légales à l'époque, le cabinet d'avocats ROBIC a déclaré partant dès le départ par la présence de Jacques A. Léger qui est devenu le premier président du conseil d'administration de la revue. Jacques nous a été immensément précieux par l'apport de membres de son cabinet.

Et cela préfigurait l'arrivée imminente de Super-Mario, le dynamo Laurent Carrière comme membre du conseil d'administration et rédacteur en chef adjoint en 1996 puis, après ma démission à ce titre en 1997, rédacteur en chef.

L'arrivée de Laurent Carrière aux *Cahiers de propriété intellectuelle*

L'apport soutenu de Laurent a été immense. Il a littéralement transformé la dimension scientifique de la revue par l'élargissement des domaines de la propriété intellectuelle, la banque des collaborateurs, l'apport substantiel de membres de son cabinet et la planification de numéros thématiques et du numéro annuel de mai portant sur les « Five Bests of... », toujours là.

Et encore plus avec, de concert notamment avec la professeure Mistrale Goudreau de la section de droit civil de l'Université d'Ottawa, la mise en place d'un comité de lecture et l'apport de lecteurs externes anonymes pour la validation scientifique des textes reçus ou sollicités, à l'instar de toute revue savante. Cela permettait également à ces collaborateurs de faire reconnaître ou créditer leur contribution scientifique et d'enrichir ainsi leur curriculum.

On ne peut imaginer les tâches et contributions d'un rédacteur en chef, que ce soit pour lire et relire les textes, les valider ou vérifier linguistiquement et scientifiquement, les réécrire parfois en partie avec l'autorisation de leur auteur, en plus de relancer, sinon « harceler », les auteurs face aux dates de tombée incontournables de la revue. Un apport désintéressé sans versement de cachets ni de quoi que ce soit. Il fallait tout un volontaire et un motivateur ! Laurent a été cette âme dirigeante de tous les instants.

Si la revue a continué à paraître régulièrement, à respecter ses engagements contractuels ou autres envers l'éditeur, le distributeur et les abonnés – dont le nombre s'est toujours maintenu – et à se développer, cela est dû en très grande partie à Laurent, le rédacteur en chef. Il fut à ce chapitre unique et exemplaire, pour ne pas dire « délicieusement tyrannique » !

Laurent ne préfigurait pas le labyrinthe dans lequel il s'engageait au départ, malgré mes alertes et mises en garde, mes heures d'angoisse dont je lui faisais part face aux dates de tombée et à un texte majeur d'ouverture d'un numéro non encore reçu dans sa version finale ou à revoir parfois substantiellement d'un point de vue grammatical, syntaxique ou linguistique, sinon en vue de le rendre digeste ou compréhensible, nécessitant parfois des allers-retours avec le contributeur.

L'enthousiasme de Laurent pouvait l'amener souvent à boucler un numéro avec des solutions de rechange.

À titre de président du conseil d'administration, je devais parfois rappeler amicalement à Laurent que la revue ne devait pas devenir celle du cabinet ROBIC même si nous avons dû parfois solliciter davantage ses collègues afin de respecter les engagements auprès de l'éditeur et du distributeur de la revue à la suite de désistements, de rebonds ou de reports de la part de collaborateurs externes. Ouf ! Dieu merci cher Laurent !

Préfigurant ton départ comme président du conseil d'administration, après une vingtaine d'années à la rédaction en chef, la direction des *Cahiers de propriété intellectuelle* a su encore progresser en secondant la rédaction par un rédacteur ou une rédactrice en chef de manière rotative soit par thématique, soit par périodicité de parution de la revue, assouplissant de beaucoup par cette façon de procéder les responsabilités de la rédaction dans chacun des trois numéros annuels des Cahiers.

Bravo encore, cher Laurent, et merci infiniment pour ta contribution magistrale aux *Cahiers de propriété intellectuelle* comme animateur, auteur, juriste, avocat associé chez ROBIC, rédacteur adjoint, rédacteur en chef, membre du comité de lecture, puis président du conseil d'administration de la revue.

Si *Les Cahiers de propriété intellectuelle* ont atteint cette crédibilité scientifique et l'âge adulte et qu'ils paraissent encore régulièrement en janvier 2023, ils le doivent, je me répète, grandement à toi cher Laurent, sans enlever quelque crédit ou mérite à toutes les personnes de qualité qui ont siégé et qui siègent au conseil d'administration, au comité de rédaction et au comité éditorial international des *Cahiers de propriété intellectuelle*.

Je ne sais pas si j'aurais pu être en mesure d'aller au-delà de la dixième parution comme rédacteur en chef. Je garde toutefois un excellent souvenir du dixième anniversaire de la revue et du lancement du numéro d'automne 1997. Étaient notamment présents à ce lancement Jacques A. Léger, président, le représentant des Éditions Yvon Blais, Laurent Carrière, rédacteur en chef, et plusieurs membres du conseil d'administration de la revue, dont Victor Nabhan et Nelson Landry. L'événement se tenait dans le cadre du congrès international de l'Association littéraire et artistique internationale (ALAI) à l'invitation de l'ALAI Canada.

Sur une note plus personnelle

Je ne prétends pas du tout connaître Laurent, mais je sais sa passion, ses motivations, son défi de promouvoir et de diffuser le domaine de la propriété intellectuelle, dont les marques de commerce, et son dynamisme au sein notamment des *Cahiers de propriété intellectuelle* soit en rédigeant ou en sollicitant des textes, soit comme formateur, éditeur, juriste, enseignant, soit comme rédacteur en chef des *Cahiers de propriété intellectuelle*.

Qu'on le veuille ou non, avec le temps des liens d'amitié ou une complicité se développent et les échanges deviennent plus personnels. Laurent m'aura fait sourire, sinon rire, plus d'une fois. Ne riez pas ! Je ne délire pas ni ne blague ! Qu'il s'agisse de propos disparates ou d'échanges lors de réunions de la rédaction de la revue avec des collègues, notamment Stefan Martin, ou de causeries de l'ALAI Canada. Je pense à la planification des numéros thématiques sur la Toussaint ou les fantômes et un autre sur le domaine olfactif, s'agissant d'odeurs, de parfums, d'art culinaire, etc. Ce dernier projet n'a pas vu le jour en tant que tel, mais on planifiait un lancement avec boustifaille, boissons, etc.

J'ai connu quelque peu le côté paternel, consciencieux et disciplinaire de Laurent lorsqu'il me (nous) parlait de ses enfants, mais surtout, sinon spécifiquement, de son fils qui l'aurait inquiété à plusieurs moments pendant son adolescence. Parce que Laurent est aussi un époux et un père de famille.

Parlant de sa conjointe, Laurent m'annonce un jour qu'il part en vacances. « Quoi ? Super ! ». Eh oui ! Laurent peut prendre des vacances, décrocher et ne pas voyager « professionnellement ». Ce qui est étonnant, car il déteste (« détestait ? ») voyager. L'amour des voyages s'est peut-être développé et intensifié avec le temps ! Laurent me mentionnait : « Je pars à telle date Ghislain avec Marie-France, mais ne me demande pas à quel endroit, car je l'ignore complètement. Marie-France m'a seulement dit de me préparer et de vérifier si mon passeport était valide » ! Il faut le faire avec Laurent. Bravo Marie-France !

Laurent a même mis sur pied dès 1999, à titre de rédacteur en chef, lors de voyages à l'étranger, des rencontres et créé des liens de proximité avec des membres du comité éditorial international des *Cahiers*. Merci encore, cher Laurent !

De plus, Laurent le Magnifique est un passionné et un collectionneur de bandes dessinées. Il faut (fallait ?) entrer dans son antre assez austère et apercevoir tout à coup, tel un mirage dans ce domaine quasi virginal, sur des tablettes, des bandes dessinées. J'en fus bouche bée et fort amusé, mes yeux allant des albums à Laurent et vice-versa !

Laurent peut être « grognon » dans ses échanges, mais cela ne m'a jamais troublé ni dérangé. Il est vrai que nous partageons un genre d'humour particulier !

Donc, cher Laurent, je te souhaite encore de très nombreux voyages hasardeux et excitants et n'attends pas ta retraite, si jamais tu décrochais en 2040 ! On te commandera un mausolée. Seras-tu disponible lors du dévoilement ?

Conclusion

Un seul mot – et je deviens consciemment redondant –, **MERCI**, très cher Laurent pour ton apport exceptionnel de toutes natures – incommensurable et inestimable – aux *Cahiers de propriété intellectuelle*. Bonne continuation dans ta vie personnelle, familiale et professionnelle.

Un regret ! Eh oui ! Avec le départ de Laurent de la rédaction des *Cahiers de propriété intellectuelle*, ce fut un « deuil » pour moi de ne plus pouvoir lire « Le perlier » et me délecter de sa présentation du numéro de la revue sortant des presses, tout particulièrement ses commentaires lapidaires ou brèves annotations ou ses analyses des coquilles. Il fallait lire attentivement les notes infrapaginales dans plusieurs cas. Un travail minutieux et monastique à souligner.

Je me « ruais » littéralement sur la revue lors de sa réception pour saliver en lisant son texte avec un fou rire.

Les membres de la rédaction devraient inviter occasionnellement Laurent à signer un billet dont il serait le seul maître du contenu, tout en conservant son style. Le rire garde jeune, dit-on !

Ghislain Roussel

Montréal, 25 octobre 2022

Vol. 35, n° 1

Lettre d’une universitaire à un praticien de la doctrine

Cher Laurent,

Si j’étais une universitaire européenne, j’aurais été surprise par la démarche de la rédactrice en chef des *Cahiers de propriété intellectuelle* qui me demandait une contribution pour un numéro spécial en ton honneur. En effet, ce projet de numéro correspond tout à fait à cette institution de « mélanges » que l’on offre en Europe à des professeurs qui ont soit atteint la retraite, soit atteint un certain âge. Dans cet univers, préparer des mélanges pour un avocat qui a toujours œuvré dans la pratique privée peut paraître, disons, surprenant. Je ne suis pas au fait de toutes les publications scientifiques européennes, bien sûr, mais une telle situation ne doit pas se présenter souvent. Ah oui, j’en connais une à laquelle tu dois immédiatement penser, toi qui as une mémoire encyclopédique des parutions en propriété intellectuelle : les mélanges offerts à un avocat belge spécialisé en droit des marques, M^e Antoine Braun¹. Le rapprochement n’est pas « faux et trompeur ». M^e Braun était très connu, entre autres, pour son livre sur le droit des marques² qui a fait l’objet de plusieurs éditions. Tu vois où je veux en venir...

Je ne me rappelle plus l’occasion précise qui nous a permis de nous rencontrer. C’était probablement lors d’un des dîners conférences de l’ALAI Canada auxquels je participais dès que j’ai commencé à faire mes études de maîtrise afin de me spécialiser en droit d’auteur. Dans mon esprit, tu es présent dans mon univers de propriété intellectuelle depuis toujours. Ce qui a permis de briser la glace, je l’ai

-
1. Fernand de VISSCHER (dir.), *Jura Vigilantibus : Antoine Braun, les droits intellectuels, le barreau*, Bruxelles, Larcier, 1994.
 2. Antoine BRAUN, *Précis des marques de produits : loi uniforme Benelux, loi belge, droit international*, Bruxelles, Larcier, 1971.

ensuite compris à rebours, c'est ton intérêt marqué pour la dimension doctrinale de la propriété intellectuelle. À cette époque (les années 1980), on ne peut pas dire que le paysage doctrinal de ce droit était aussi foisonnant au Québec et au Canada qu'il ne l'est aujourd'hui ! L'évolution qui s'est produite en environ 40 ans est saisissante... et tu y as grandement contribué.

Tu t'es d'abord fait la main avec une loi annotée sur les marques de commerce que dirigeait ton confrère Hughes Richard et qui est devenue le *ROBIC Canadian Trademarks Act Annotated*, un ouvrage en « feuilles mobiles », même électroniques (!), dont tu assures maintenant la mise à jour³. Tu as d'ailleurs supervisé la traduction en français d'une de ses éditions⁴.

C'est bien sûr ta direction scientifique de la *Loi sur le droit d'auteur* annotée qui a attiré mon attention depuis ses débuts peu de temps après mon arrivée comme professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. La *ROBIC Canadian Copyright Act Annotated*⁵ est devenue pour moi la référence incontournable. Ses généalogies des dispositions et ses bibliographies exhaustives constituent une mine d'or d'informations pour qui veut orienter ses recherches en droit d'auteur canadien. En plus, malgré son titre très canadien, les indications bibliographiques étrangères témoignent de la reconnaissance que le droit comparé peut apporter à l'analyse de toute situation. La dimension internationale du droit d'auteur n'est plus à démontrer dans notre univers si numérique. Tant de nouvelles problématiques se présentent qu'il est normal de vouloir savoir comment on s'y prend ailleurs, et ton choix de juridictions – les États-Unis, le Royaume-Uni, et la France – correspond bien à nos réflexes nationaux.

Ton intérêt pour la doctrine en propriété intellectuelle ne s'arrête pas à la fourniture d'instruments de base de recherche. Ton implication dans le programme des « Développements récents » du Barreau depuis 1995 en est une autre facette. Certes, les Développements récents sont aussi des journées de conférences ; mais ils sont en même temps l'occasion de publications qui permettent de prendre chaque année le pouls de l'actualité en propriété intellectuelle au pays. Tu réussis toujours à identifier les événements importants et

3. Laurent CARRIÈRE, *ROBIC Canadian Trademarks Act Annotated*, Toronto, Carswell, mise à jour continue.

4. Laurent CARRIÈRE et Hugues G. RICHARD, *Loi canadienne sur les marques de commerce annotée*, Scarborough, Carswell, 2000.

5. Laurent CARRIÈRE, *ROBIC Canadian Copyright Act Annotated*, Toronto, Carswell, mise à jour continue.

les tendances qui marquent ce droit en les faisant présenter par des spécialistes qui manifestement prennent au sérieux le mandat que tu leur confies. Feuilletter les plus anciens volumes permet de se rappeler quelles étaient les questions de l'heure à l'époque. À quelque moment que ce soit, feuilletter les plus récents donne en prime un aperçu des figures montantes dans le domaine.

C'est évidemment ton rôle de rédacteur en chef des *Cahiers de propriété intellectuelle* pendant plus de 20 ans qui est au cœur de ce numéro en ton honneur. Sous ton impulsion, la revue a su grandir et demeurer au premier plan de la doctrine francophone en la matière. Elle a aussi pris le virage électronique avec un site Web qui a évolué au point où l'on trouve rapidement en ligne les textes qui y sont publiés⁶. Des collègues étrangers me disent à quel point ils apprécient cette voie francophone d'Amérique qui s'ouvre en même temps aux contributions de partout sur la planète.

Ton implication dans le développement de la doctrine de propriété intellectuelle au pays a certes contribué à rapprocher le monde de la pratique du milieu universitaire (et vice versa !). Le temps d'une opposition entre les deux est bel et bien révolu. J'en veux pour preuve l'ouverture extraordinaire de la pratique à des embauches de jeunes juristes qui ont choisi de faire des études supérieures en la matière tout en voulant mener leur vie professionnelle dans la pratique de cabinet ou de contentieux. S'il y a un secteur du droit où de telles études sont valorisées par les employeurs, c'est bien celui de la propriété intellectuelle et, dans sa foulée immédiate, celui du droit des technologies. Je ne peux pas être la seule à avoir remarqué à quel point même le simple fait d'être inscrit à un programme de maîtrise donne un avantage d'embauche à un jeune avocat qui veut continuer dans le domaine. Les cabinets engagent même des titulaires de doctorat en droit dans ces domaines. Qui l'eût cru ?! J'ai déjà reçu des questions d'étudiants qui sont préoccupés par la rumeur selon laquelle la maîtrise serait exigée pour pratiquer dans ces secteurs. Tout en les rassurant que tel n'est pas le cas, je leur fais néanmoins observer qu'il n'y a pas de fumée sans feu... Si de tels bruits courent, c'est précisément parce qu'ils ont remarqué les CV des avocats sur les sites des cabinets et veulent décoder le message qui leur est indirectement envoyé. Qui aurait pu prédire une telle évolution dans le marché de l'emploi juridique à l'époque où tu t'es lancé dans tes lois annotées ?

6. En ligne : <<https://www.lescpi.ca/>>.

Ce rôle de développeur de la doctrine en propriété intellectuelle n'est pas le seul que tu y as joué. Il y va aussi de tes propres contributions doctrinales sur divers sujets. Celles-ci comprennent 19 contributions « de fond » aux *Cahiers de propriété intellectuelle* en un peu plus d'un quart de siècle, contributions où dominent tes réflexions sur le droit des marques⁷. Au-delà des analyses classiques, je retiens surtout ta capacité à sortir des sentiers battus pour t'attaquer à des sujets originaux. Outre un texte sur les marques non traditionnelles⁸, comment ne pas oublier ta contribution sur les aspects de marques et de droit d'auteur dans l'univers des tatouages⁹ ? Tu n'as jamais hésité à t'aventurer là où les questions abondent, que les réponses soient évidentes ou non.

J'espère que tu es fier de ce rapprochement entre doctrine et pratique que tu incarnes. À lui seul, il reflète l'évolution de la profession. J'ai déjà entendu le commentaire voulant que la magistrature canadienne a beaucoup d'estime pour ce que nos collègues anglophones appellent le « IP Bar » dont tu fais partie. C'est grâce à des contributions comme la tienne que se bâtit une telle réputation. Non, l'idée du comité de rédaction des *Cahiers* de te consacrer un numéro n'avait rien de surprenant.

Amitiés,
Ysolde

-
7. Voir C.P.I., « Annexe 1 – Liste des articles publiés par ordre alphabétique d'auteurs – Volumes 1:1 à 33:3 (octobre 1988 – octobre 2021) », (2022) 34 *C.P.I.* 199. Je fais abstraction ici de tes présentations de numéros de la revue où tu te lances dans tes propres réflexions sur le contenu des numéros.
 8. Laurent CARRIÈRE, « La protection statutaire des marques non traditionnelles au Canada – Quelques réflexions sur leur enregistrabilité et distinctivité », dans Service de la formation permanente du Barreau du Québec, vol. 123, *Développements récents en droit de la propriété intellectuelle*, Montréal, Éditions Yvon Blais, 1999, p. 79.
 9. Laurent CARRIÈRE, « Tatouage, droit d'auteur et marque de commerce : quelques réflexions », dans Service de la formation continue du Barreau du Québec, vol. 311, *Développements récents en droit du divertissement*, Montréal, Éditions Yvon Blais, 2009, p. 1.